

NOTICE

Salmoporc

Lyophilisat pour suspension buvable pour porcs

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Ceva Santé Animale S.A.N.V.

Metrologielaan 6

1130 Brussel

Belgique

Fabricant responsable de la libération des lots :

IDT Biologika GmbH

Am Pharmapark

06861 Dessau-Rosslau

Allemagne

Ceva-Phylaxia Veterinary Biologicals Co. Ltd.

Szállás u. 5.

1107 Budapest

Hongrie

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Salmoporc, lyophilisat pour suspension buvable destiné aux porcs

3. LISTE DE LA SUBSTANCE ACTIVE ET AUTRES INGRÉDIENTS

Chaque dose (1 ml de vaccin reconstitué) contient :

Salmonella Typhimurium mutant, souche 421/125,
génétiquement stable, doublement atténuée
(auxotrophe pour l'histidine-adénine)

5 x 10⁸ à 5 x 10⁹ UFC*

* Unités Formant Colonies

4. INDICATION

Pour l'immunisation active des porcelets non sevrés et sevrés en vue de réduire la colonisation et l'excrétion bactériennes de même que les symptômes cliniques attribuables à une infection par *Salmonella* Typhimurium.

Début de l'immunité : deux semaines après la deuxième vaccination

Durée de l'immunité : 19 semaines après la deuxième vaccination

5. CONTRE-INDICATIONS

Aucune.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Une légère diarrhée a fréquemment été observée chez les porcelets non sevrés après administration par voie orale.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés).

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

Vous pouvez également le signaler par votre système national de pharmacovigilance.

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Porcs

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Pour administration par voie orale chez les porcelets.

Vaccination par voie orale :

Deux vaccinations par voie orale avec 1 dose de 1 ml chacune à intervalle de trois semaines à partir de l'âge de 3 jours, administrée par gavage.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Préparation du vaccin pour administration (reconstitution) :

Remplir un flacon propre avec 200 ml d'eau. Le flacon et l'eau ne doivent pas contenir de résidus d'agents antimicrobiens, de détergents ou de désinfectants. Reconstituer le lyophilisat en transférant une quantité adéquate d'eau du flacon au lyophilisat. S'assurer que le lyophilisat est complètement reconstitué avant de retransférer la totalité du contenu dans le flacon rempli d'eau. Bien agiter et utiliser dans un délai de 4 heures.

Le vaccin reconstitué est une suspension aqueuse trouble, légèrement grisâtre à jaune clair.

Éviter les ponctions multiples.

10. TEMPS D'ATTENTE

Viande et abats : 6 semaines après la 2ème vaccination.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.
À conserver au réfrigérateur (entre 2 °C et 8 °C).
Protéger de la lumière.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette.

Durée de conservation après reconstitution conforme aux instructions : 4 heures.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précautions particulières pour chaque espèce cible :
Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

Ne pas utiliser d'agents antimicrobiens agissant contre *Salmonella* spp. cinq jours avant et cinq jours après l'immunisation.

Il est possible de distinguer la souche de vaccin atténuée et les souches de type sauvage de *Salmonella* Typhimurium au moyen du kit de détection de la salmonelle d'IDT.

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Les porcs vaccinés peuvent excréter la souche vaccinale jusqu'à 20 jours après la date de vaccination. Le vaccin peut ainsi se propager aux porcs sensibles en contact avec des porcs vaccinés. Durant cette période, les porcs destinés à l'abattage ne doivent pas être en contact avec les porcs vaccinés.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Attention – vaccin vivant.

En cas d'ingestion ou de contact du vaccin avec une muqueuse, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Un équipement de protection consistant en des gants jetables doit être porté lors de la manipulation du médicament vétérinaire.

Étant donné que le vaccin a été préparé avec des microorganismes vivants atténués, des mesures appropriées doivent être prises pour empêcher que l'utilisateur et les autres personnes impliquées ne soient contaminés.

Les personnes immunodéprimées doivent éviter tout contact avec le médicament vétérinaire et les animaux vaccinés.

La souche vaccinale peut être retrouvée dans l'environnement pendant 20 jours après la vaccination. Le personnel chargé de surveiller les porcs vaccinés doit respecter les principes généraux en matière d'hygiène (changement de vêtements, port de gants, nettoyage et désinfection des chaussures) et manipuler les déchets produits par des porcs récemment vaccinés avec la plus grande précaution.

La souche vaccinale est sensible à l'ampicilline, au céfotaxime, au chloramphénicol, à la ciprofloxacine, à la gentamicine, à la kanamycine, à l'oxytétracycline et à la streptomycine. Le vaccin est résistant à la sulfamérazine seule, mais est sensible à l'association de sulfamérazine et de triméthoprime.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire.

Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Après administration orale d'une surdose (10 fois la dose normale) à des porcelets, une légère diarrhée a été fréquemment observée et une légère altération de l'état général, ainsi qu'une

augmentation de la température pouvant aller jusqu'à 2 °C sur une durée maximale de 24 heures, ont été très fréquemment observées. L'administration d'une surdose de vaccin peut entraîner une diminution passagère de la vitesse de croissance dans la période qui suit immédiatement l'administration du vaccin.

Incompatibilités :

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

Juin 2022

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Présentations :

Boîte en carton contenant 1 flacon avec 200 doses de vaccin lyophilisé.

Propriétés immunologiques :

Après la vaccination par voie orale des porcs, la souche vaccinale stimule l'immunité active contre *Salmonella* Typhimurium.

L'administration par voie orale du vaccin n'influe pas sur les tests de dépistage de *Salmonella* par ELISA dans le jus de viande conformément aux lignes directrices d'un programme visant à limiter l'introduction de *Salmonella* dans la production de viande par l'intermédiaire des porcs d'abattage.

BE-V541511

A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire